



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 31 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Virginie CAVALLI (vert'lib.) et consorts : « *De l'argent de la FIFA dans les caisses lausannoises, l'argent n'a-t-il vraiment pas d'odeur ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Meinherz modifiée par M. De Vargas, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse et respecte des critères éthiques sur les emprunts qu'elle effectue, afin d'éviter des institutions responsables d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à l'environnement. »

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soit transparente vis-à-vis de la population lausannoise quant à ses sources de financement, notamment en rendant accessible l'identité de ses prêteurs à court terme. »

la résolution de Mme Maillard, disant :

*« Le Conseil communal demande que la Municipalité présente à la Commission des finances un état des lieux détaillés de tous les emprunts effectués par la Ville au cours de la précédente législature (2017-2021) et de la législature actuelle comprenant la durée de l'emprunt, son taux et le cocontractant. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 31 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :

